

»»» SAINT-MÉDARD DE MUSSIDAN «««

# INFOS MUNICIPALES

[www.stmedarddemussidan.fr](http://www.stmedarddemussidan.fr)



## »»» LE MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,

Ce bulletin municipal est le dernier que je signe en tant que maire. Au terme de cinq mandats, et après de nombreuses années passées au sein du conseil municipal, j'ai fait le choix de ne pas me représenter aux prochaines élections.

Cette décision s'inscrit dans la continuité de mon engagement : servir notre commune avec sérieux, transparence et sens du collectif, tout en permettant à d'autres de poursuivre ce travail.

Je souhaite simplement adresser un message de remerciement. Merci à vous toutes et tous pour la confiance que vous avez accordée à l'équipe municipale tout au long de ces années. Merci également aux agents communaux, dont le professionnalisme et le dévouement ont été indispensables au fonctionnement quotidien de notre collectivité.

Durant cette période, nous avons traversé des projets importants, des moments de transition, parfois aussi des situations imprévues. Les actions menées l'ont été avec le souci constant d'améliorer la qualité de vie dans notre commune et de préserver l'intérêt général.

À l'approche de l'échéance électorale, je tiens à rappeler que la municipalité entre dans une période de réserve, au cours de laquelle elle doit s'abstenir de toute communication pouvant être interprétée comme ayant un caractère promotionnel. Ce bulletin se limite donc, comme il se doit, à relayer uniquement les informations nécessaires à la vie de la commune.

Je resterai, jusqu'au dernier jour de mon mandat, pleinement engagé dans mes fonctions. Ensuite, c'est avec le même attachement à notre village que je poursuivrai mon chemin, simplement en tant qu'habitant parmi vous.

Je vous remercie encore très sincèrement pour ces années de collaboration et de confiance.

Bien à vous,

Michel FLORENTY

## Réunion du 17 avril 2025

### 2025.16 FIXATION DES TAXES LOCALES 2025

[...] DECIDE de retenir les taux portés au cadre II -3 de l'état 1259 COM :  
Taxe foncière (bâti) : 42.75 % / Taxe foncière (non bâti) : 56.51 % / Taxe habitation : 12,96 %

### 2025.17 COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 784 034,26
Dépenses	1 357 444,68
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>426 589,58</b>
Excédent reporté 2023	20 000,00
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>446 589,58</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	649 899,09
Dépenses	741 555,12
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>-91 656,03</b>
Excédent reporté 2023	688 984,65
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>597 328,62</b>

#### Résultat de clôture 2024

Excédent de fonctionnement	<b>416 589,58</b>
Excédent d'investissement	<b>597 328,62</b>

### 2025.18 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Le CM, **CONSIDÉRANT** les résultats du compte financier unique de 2024 ;  
Le CM, [...] **DÉCIDE** d'affecter  
en section d'investissement - au compte 1068 la somme de **416589,58 €**  
en section de fonctionnement - au compte 002 la somme de **30 000,00 €**

### 2025.19 APPROBATION DU BUDGET 2025

M. le Maire présente au CM le projet de budget primitif 2025 lequel peut se résumer ainsi :

**FONCTIONNEMENT** : Équilibré à la somme de **1 725 669,00 €**uros, tant en dépenses qu'en recettes

**INVESTISSEMENT** : Équilibré à la somme de **1 324 384,64 €**uros, tant en dépenses qu'en recettes

Conformément à l'art. L5217-10-6 du CGT, l'assemblée délibérante autorise M.le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de : - Fonctionnement 7,5 % - Investissement 7,5 %

Le CM, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité des présents, le budget tel qu'il a été présenté.

### 2025.21 LES RYTHMES SCOLAIRES

L'inspection d'académie a fait parvenir un courrier au mois de janvier concernant l'évaluation de l'expérimentation sur les rythmes scolaires [...] [...] Un bilan positif a été établi et transmis pour le maintien de la semaine sur 4 jours. Cette proposition [...] a été inscrite à l'ordre du jour des différents conseils d'écoles du 2ème trimestre 2025. Les résultats des votes ont été les suivants : École maternelle et élémentaire : favorables. Le CM, à l'unanimité des présents, **APPROUVE** le maintien des rythmes scolaires sur 4 jours.

### 2025.22 RÉPARTITION DU TARIF DES CONCESSIONS ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE CCAS

M. le Maire propose le nouveau tableau des tarifs présenté comme suit :

CONCESSIONS				
Dimensions	ACHAT		RENOUVELLEMENT	
	30 ANS	50 ANS	30 ANS	50 ANS
2m <sup>2</sup>	90 €	110 €	30 €	50 €
3,75m <sup>2</sup>	130 €	150 €	30 €	50 €
4m <sup>2</sup>	150 €	170 €	30 €	50 €
5,25m <sup>2</sup>	180 €	200 €	30 €	50 €
Columbarium 50x50 4 places	70 €	90 €	30 €	50 €

**Extraits des comptes-rendus des conseils municipaux.** Ceux-ci sont consultables en intégralité à la mairie ou sur le site internet.

**Abréviation** : M. : Monsieur / CM : Conseil municipal / CR : Compte-rendu / Saint-Médard de Mussidan : SMM / CCICP : Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord / CGCT: Code Général des Collectivités Territoriales / FPT: Fonction Publique Territoriale / CD: Conseil Départemental

FOURNITURE DE MATERIEL	
Columbarium : réceptacle + plaque béton + plaque marbre + visserie	660 €
Jardin du souvenir : Plaque posée + gravure	20 €

M. le Maire propose que le produit de la vente des concessions soit réparti comme suit : 2/3 budget communal et 1/3 budget CCAS.

En ce qui concerne la fourniture de matériel le produit sera comptabilisé au 7078 du budget principal.

Le CM, [...] **APPROUVE** la modification de présentation du tableau des tarifs, **APPROUVE** la répartition des recettes de concessions et le tarif de fournitures du matériel, **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent.

### QUESTIONS DIVERSES [...]

**PROJET « LA CAGETTE »** : F. DELORT explique que la distribution serait le vendredi soir de 16h30 à 17h30 au Trieur. Plusieurs exploitants seraient partants. Elle lance un appel à bénévoles pour démarrer les 1<sup>ères</sup> distributions. Elle demande si l'acquisition d'un grand réfrigérateur serait possible pour permettre la conservation des aliments dans de bonnes conditions. Le conseil approuve l'acquisition du réfrigérateur à condition de faire attention à la garantie du matériel.

**SIVOS** : Hausse de la participation pour 2025 mais remboursement pour l'accompagnateur à prévoir pour 2025 et 2026.

**LA PÉRIGORDINE** : Envoyé un courrier pour leur demander de remettre le panneau STOP à la sortie du parking

**KIOSQUE À PIZZA** : Le constat est que beaucoup de déchets se trouvent autour des tables du kiosque à pizza, le conseil demande qu'un courrier soit envoyé pour demander le retrait des tables.

## Réunion du 6 mai 2025

### 2025.25 RODP ÉLECTRICITÉ

M. le Maire donne connaissance au CM des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité [...]. Il propose au Conseil : - de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 01/01/2025 ; - de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les art. du CGCT visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du dvlpt durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au JO de la RF, soit un taux de revalorisation de 57,70 % applicable à la formule de calcul. Le CM, entendu cet exposé et après avoir délibéré : **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

### 2025.26 RODP gaz

M. le Maire donne connaissance au CM des règles de calcul des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières, codifiées [...]. Il propose au CM : - de fixer le montant de la redevance due au titre de l'année 2025 pour l'occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maxi en fonction du linéaire exprimé en mètres, [...] ; - La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ; que la redevance due au titre de 2025 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 01/01 de cette année, soit une évolution de 42 %. Le CM, [...] : **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

### 2025.27 RODP TÉLÉCOMMUNICATIONS

Vu le CGCT, Vu le décret n° 2005-1676 du 27/12/2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées [...], Vu la fiche patrimoine [...] transmise par Orange, M. le Maire donne connaissance au CM des règles de calcul des redevances pour occupation du domaine public pour les ouvrages de télécommunications.

CP : 24462 Mairie de Saint Médard de Mussidan

Gestionnaire : 53553

Millésime	Code région	TOTAL Artères aériennes (km)	Conduite multiple (km)	Câble enterré (km)	TOTAL Artères en sous-sol (km)
2025	B2	18,073	19,837	2,030	21,867

Borne (m²)	Cabine (m²)	Armoire (m²)	TOTAL Emprise au sol (m²)	Autoroutes Conduite Multiple (km)	Autoroutes Câble enterré (km)	TOTAL Autoroutes (km)
0,00	0,00	1,00	1,00	0,000	0,000	0,000

Année RODP	Tarifs de base	A multiplier par le coefficient d'actualisation
RODP 2025	40 € le km d'artères aériennes 30€ le km d'artères souterraines 20 € le m² d'emprise au sol	1.62182

Le CM, entendu cet exposé [...] **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de télécommunications.

### 2025.28 CESSION BANDE DE TERRAIN ZI 633

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition du propriétaire de la parcelle n° ZI 633 de céder une bande de son terrain à la commune, pour l'€ symbolique. Cette bande réservée servira d'accès direct du rond-point de Manieux vers le bourg, pour une surface de 776 m². Le Conseil [...] **APPROUVE** la cession de la bande de terrain ZI 633 pour l'€ symbolique.

### MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DU MAILLAGE DU SERVICE PUBLIC POSTAL

**OBSERVANT** que, dans son rapport consacré à la trajectoire financière de la Poste pour la période 2019-2023, la Cour des Comptes (CC) avance des propositions qui ne manquent pas d'interpeller les élus locaux et d'interroger sur le devenir du maillage du service public postal, **CONSTATANT**, en effet que la juridiction financière recommande, afin d'assurer la soutenabilité financière de la Poste, d'une part, de réduire la fréquence de distribution du courrier et le nombre de bureaux de poste, déjà de + en + faible au fil des ans et, d'autre part, d'installer certains bureaux de poste dans les maisons France Service, **OBSERVANT** que ces propositions reposent sur le déclin du volume de courriers distribués que les nouvelles activités de la Poste ne compensent pas sur le plan financier (livraisons de colis, via la vente en ligne, de plateaux repas ou de médicaments aux aînés et personnes isolées), **NOTANT** cependant que, dans son ensemble, le groupe La Poste a connu une forte croissance de son activité avec un chiffre d'affaires de 34€ Md€ en 2023, [...], **ESTIMANT**, de plus, que ces considérations purement financières ne s'accordent pas avec la définition même des missions de service public incombant à la Poste, qui ne devraient pas s'appuyer sur la seule notion de rentabilité mais, au contraire, sur la qualité du service rendu à l'ensemble des usagers, **CONSIDÉRANT** par ailleurs, que malgré ces recommandations de restriction du maillage de la distribution du courrier, la CC souhaite une compensation versée à la Poste par l'État à hauteur du déficit causé par la baisse du volume de distribution de courriers, le CM [...] **RÉAFFIRME** son attachement à la présence d'un service postal de qualité, avec le maintien d'une distribution du courrier effective et du nombre de bureaux de poste au service de la population, et en particulier des aînés, des personnes à mobilité réduite et des personnes en difficulté

pour utiliser le numérique, **SOULIGNE** le caractère essentiel de la présence des facteurs en milieu rural pour le maintien du lien social auprès des personnes isolées, **RAPPELLE** que si les préconisations du rapport de la CC, qui intervient à 9 mois de la fin du contrat de présence postale territoriale 2023-2025, devaient être retenues pour le prochain contrat, elles auraient un impact catastrophique dans les territoires ruraux, **ALERTE** sur le fait que, l'an passé, l'État prévoyait de baisser sa participation de 50 millions d'€ avant d'y renoncer in extremis, **RAPPELLE** que les fondations du service public reposent sur la garantie de son accès pour tous et partout, **RAPPELLE** que les fondations du service public reposent sur la garantie de son accès pour tous et partout, **DEMANDE** par conséquent à l'Etat de garantir à La Poste le financement de toutes ses missions de service public,

### QUESTIONS DIVERSES

**DEMANDE DE MME V. POUR L'UTILISATION DU PUIITS:** Mme V. demande l'autorisation de puiser de l'eau dans les puits derrière le centre de santé. Pour : 4 Contre : 12 Abstention : 2

**COMPTE-RENDU COMMISSION VIE SCOLAIRE:** M. le Maire fait lecture du compte rendu de la commission scolaire concernant le Portail Famille :

**Délai pour l'inscription cantine et garderie ?** 1 semaine avant sauf cas exceptionnel par sms et/ou appel téléphone garderie 07 43 15 81 73

**Si pas réservé, qu'est-ce qu'il se passe ?** Surfacturation : 5 €

**Si réservé mais pas là, que se passe-t-il ?** Facturé le prix de la prestation

**Délai demande d'annulation d'une réservation ?** La veille [...]

**Comment cela se passe pour le personnel éducatif ?**

Pas d'augmentation de prix pour le personnel éducatif (enseignants, AESH, ...). / Pas de panier repas pour les employés communaux ne travaillant pas à la cantine.

**Modifie-t-on les tarifs ?** Même tarif pour la cantine (1,90€)

Modification pour la garderie (prix moyen de septembre 2024 à février 2025\_cf doc) Garderie du matin = 1,30 € / Garderie du soir = 2,10 €

**Mettons-nous un seuil de capacité pour la garderie ?**

Nous étions partis sur 40 maxi, et au-delà de 25/30 enfants garderie à la cantine, mais après avis de M. BERWIT du SDIS, le max est de 50 enfants.

En pratique, il n'y aura jamais 50 enfants dans la garderie, ils seront dispatchés [...] Le CM valide ce CR de la commission scolaire. Le CM demande que l'accès aux voitures soit interdit à partir de 8h, [...]

**IMPLANTAT° DU CIRQUE:** Faire une étude de sol avant toutes démarches.

**ACQUISITION DES TERRAINS H 370 – H371 – H372 – H 373 :**

Le dossier a été transmis au Notaire.

**FUTURE INSTALLATION D'UN DENTISTE:** M. le Maire informe le conseil que le candidat demande un délai de 1 à 2 ans après ses études pour s'installer sur la Commune afin de lui permettre de se perfectionner et de trouver du matériel à acheter.

**POSE DES PANNEAUX DONS D'ORGANES**

L'installation des panneaux sera le 27/05/2025 [...] avec Damien DELAC.

## Réunion du 11 juin 2025

**2025.29 ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CDG 24**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion [...]. Le Conseil [...] **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération, [...]

**2025.31 CONVENTION DE PARTENARIAT – BOURSE COMMUNALE D'AIDE À L'INSTALLATION D'UN ÉTUDIANT EN ODONTOLOGIE**

M. le Maire rappelle que la commune de SMM est classée en zone d'intervention prioritaire par l'ARS. Face à ce constat, la Commune souhaite améliorer l'accès aux soins sur son territoire. M. le Maire propose la mise en place d'une bourse communale d'aide à l'installation d'un jeune dentiste, dans une démarche d'attractivité du territoire. Le Bénéficiaire bénéficiera de cette bourse pendant une durée de 2 ans, la commune s'engage à lui verser une bourse de **20 000 €/an (année scolaire)**.

Afin d'améliorer l'accès aux soins sur son territoire. [...] le CM, [...] **CHARGE** M. le maire de signer tous les documents y afférant. M. le Maire expose que l'étudiant fait ses études à Séville en Espagne. Il devra valider son diplôme en France par une équivalence. Mme COUZON, demande s'il est possible de rajouter dans la convention une clause afin que les habitants de SMM soient prioritaires comme patients, et de modifier l'art. 6 de la convention concernant « en cas d'incapacité totale d'exercer ou de poursuivre ses études, la rupture du contrat se fait de plein droit sans remboursement de l'indemnité. » compte tenu que l'étudiant est susceptible d'être assuré. Un mail sera envoyé au service juridique pour demander la faisabilité dans quelles mesure ces questions sont applicables.

#### 2025.32 MANDAT DE VENTE CLASSIQUE TERRAIN ZI 644

M. le Maire expose que la commune de SMM est propriétaire d'un terrain cadastré ZI 644, sur lequel l'implantation d'un lotissement est envisagée. [...] ; Considérant que la commune souhaite vendre un terrain cadastré ZI 644; Considérant que l'agence immobilière HORUS SELECTION SAS fait proposition d'un mandat de vente classique en exclusivité. Après en avoir délibéré le CM, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** ladite convention. **CHARGE** M. le maire de signer tous les documents y afférant.

#### 2025.33 PROGRAMMATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE 2025

M. le Maire fait part à l'assemblée du CR de réunion de la commission travaux [...] et de la proposition de voies qui nécessitent des travaux : *Rue des Jardins / Rue des Faures / Route de Mayet / Allée de la Jaure / Rue du Grand Vacher / Rue des Chauzeys (regard sous chaussée) / Route de l'Enclos.* [...], le CM, [...] **DECIDE** d'inscrire les voies nommées au marché de travaux de voirie 2025. **CHARGE** M. le maire de lancer la procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) pour la consultation des entreprises.

#### 2025.34 PROGRAMMATION DE L'AGRANDISSEMENT DU DÉPÔT MUNICIPAL ET DÉMOLITION DU PRÉFABRIQUÉ

M. le Maire fait part au CM de la nécessité d'agrandir le dépôt municipal afin d'y transférer le stockage du préfabriqué qui doit-être démoli. [...] le CM, [...] **CHARGE** M. le Maire de faire établir les devis pour la démolition du préfabriqué et pour l'agrandissement du dépôt communal.

#### 2025.35 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE VERT CHOIX DEVIS

M. le Maire présente à l'assemblée les devis de la commission espaces verts pour la continuité de son aménagement :  
Picotin : 20 845,14 €HT / Mefran : 18 800,00 €HT / ALEC : 14 992,75 €HT  
[...] Le CM, [...] **APPROUVE** le devis de l'entreprise MEFRAN pour un montant de 18 800,00 €HT, **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis.

#### QUESTIONS DIVERSES

**ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS** : [...] le 20/06/2025 à 18h15, [...]

**CAGETTE**: Le 20/06/2025 débutera la première distribution des cagettes. Afin de permettre le stockage des denrées un réfrigérateur a été acheté à Super U pour un montant de 360 € et sera installé au Trieur.

#### TRANSPORT SCOLAIRE 2025/2026 – PARTICIPATION DU CCAS :

Les inscriptions au transport scolaire sont ouvertes uniquement sur internet. Le CCAS reconduira l'aide aux familles comme l'année passée.

**INAUGURATION HALT Ô STOP** : La CCICP invite les élus à l'inauguration [...]

**MARQUAGE DE LA COUR DE L'ÉCOLE**: Le projet ne se fera pas cette année, la compétence est communautaire.

**KIOSQUE**: Mme MANDON demande quand est prévu le déplacement du kiosque dans le parc de la Mairie; il sera déplacé à l'automne pour ne pas endommager les rosiers et quand les bambous seront retirés.

**DFCI**: Mr SEAUT se porte volontaire pour le rôle de « bénévole CCF » à la demande du syndicat. Le CM **APPROUVE** à l'unanimité.

**ASSURANCES DE LA COMMUNE**: M. le Maire fait part de la forte augmentation du coût des contrats d'assurance de la Commune, un devis a été demandé à un autre assureur pour un comparatif.

## *Réunion du 9 juillet 2025*

#### [...] 2025.37 MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCICP

Vu la loi du 18/12/2023 créant de nouvelles compétences obligatoires pour toutes les communes et le service public de la petite enfance ; Vu la

demande du SMBI en date du 21/02/2025 ; [...] Depuis le 01/01/2025, les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, en charge de structurer un service public de la petite enfance destiné à favoriser une meilleure adéquation entre l'offre d'accueil et les besoins des familles. C'est le démarrage du service public de la petite enfance (SPPE). Toutes les communes ont désormais l'obligation de : recenser les besoins des enfants âgés de - de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles et de modes d'accueil ; informer et accompagner les familles et les futurs parents - pour exercer cette compétence, les communes de + de 10.000 hab (ou leurs groupements) doivent se doter d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 01/01/2026. Les communes de + de 3.500 hab doivent également : planifier le développement des modes d'accueil : ce qui doit se traduire, pour les communes de + de 10.000 hab (ou leurs groupements), par l'élaboration d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, sauf si une convention territoriale globale (CTG) a été conclue avec la CAF et si cette dernière correspond aux attendus du schéma ; soutenir la qualité des modes d'accueil. **Les communes ont la possibilité de transférer tout ou partie de ces 4 missions à leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI).** La loi renforce également les pouvoirs du maire, dont l'avis sur l'opportunité de tout nouveau projet de droit privé (installation d'un lieu d'accueil, extension ou transformation) devient la 1<sup>ère</sup> étape de validation, l'obtention d'un avis conforme étant nécessaire pour lancer la procédure d'autorisation par le département. Le conseil communautaire souhaite :

- une modification des statuts communautaires au vu du relais petite enfance présent sur notre EPCI depuis 2007 et de la CTG signée avec la CAF depuis 2021 ; - mais aussi suite à la demande du SMBI pour l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Introduit la notion de service public de la petite enfance (SPPE) dans les statuts ; Prend la compétence animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, [...] pour la confier au SMBI ; Le CM [...] **ADOpte** les modifications statutaires de la CCICP. Mme COUZON explique que la compétence petite enfance reste à la CCICP pour faciliter sa gestion, autrement chaque commune devrait reprendre chacune individuellement les compétences, les locaux et le personnel. [...]

#### 2025.39 CHOIX DEVIS AGRANDISSEMENT ATELIER MUNICIPAL

M. le Maire présente à l'assemblée les devis pour l'agrandissement de l'atelier municipal : **Agrandissement de 1 travée :**

Entreprise	Montant	Observations
SAS DUVERGT	18 250,00 €HT	- sans la chape - sans dossier graphique pour dépôt du PC
VIGIER CONSTRUCTION	29 650,00 €HT	- avec la chape - avec le dossier graphique pour dépôt du PC

#### **Agrandissement de 2 travées :**

Entreprise	Montant	Observations
SAS DUVERGT	27 400,00 €HT	- sans la chape - sans dossier graphique pour dépôt du PC
VIGIER CONSTRUCTION	46 155,00 €HT	- avec la chape - avec le dossier graphique pour dépôt du PC

[...] Le CM, [...] **APPROUVE** le devis de l'entreprise de **VIGIER** pour 2 travées **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis.

#### 2025.40 CHOIX DEVIS MUR DU CIMETIÈRE

M. le Maire présente à l'assemblée les devis pour la réfection du mur du cimetière :

- SARL ANGIBAUD : 66 656,00 €HT  
- SEDRAN Yannick : 68 735,68 €HT  
- BOURBON CONSTRUCTION : 70 000,00 €HT

[...] Le CM, [...] **APPROUVE** le devis de l'entreprise **SARL ANGIBAUD** [...]

#### 2025.41 MARCHÉ DE VOIRIE

M. le Maire présente la convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour le marché de travaux de voirie 2025 de l'ATD 24. Il s'agit

d'une mission d'assistance technique comme suit : Calage du calendrier prévisionnel de l'opération ; Concertation avec le maître d'ouvrage ; Rédaction des pièces administratives du marché (Règlement de consultation, acte d'engagement, CCAP) ; Rédaction des pièces techniques du marché (DQE, BPU, CCTP) ; Mise au point des Publicités d'annonces légales - AAPC ; Pour un coût de : 800 € HT. [...] le CM, [...] : **CHARGE M.** le maire de signer tous les documents y afférant. [...]

**QUESTIONS DIVERSES [...]**

**PROJET BORNE DE RECHARGE VÉHICULE DU SDE :** M. MALARD expose avoir reçu M. VIGNERON du SDE pour les bornes de recharge des véhicules électriques. L'emplacement prévu lors de l'aménagement du bourg n'est plus valable. Il est donc nécessaire de refaire des travaux et de mobiliser 2 places de parking car l'accès doit-être PMR. Coût d'1 emplacement 18500€. Fonctionnement annuel à la charge de commune ≈ 500 € annuel. Il existe déjà 3 bornes sur la commune, si des bornes existent à moins de 800 m il n'est pas judicieux d'en installer une. Le CM ne valide pas la proposition du SDE et ne souhaite pas de borne de recharge électrique

**PONT DES GAVARDIES :** Mr BIALE explique concernant le pont des Gavardies, suite à son RDV avec l'ATD, que le pont est endommagé. L'ATD a demandé à SOS ponts (service d'échange du programme ponts avant les dépôts de dossiers) la possibilité de pouvoir remplacer en totalité la buse métallique fortement dégradée, pour laquelle des réparations s'avèrèrent insuffisantes à moyen terme. Ils ont répondu que le remplacement total de la buse est donc éligible. Néanmoins, il demande à ce que le dossier soit porté par un bureau d'étude spécialisé pour s'assurer un contenu suffisant. En effet, un simple devis de remplacement ne suffira pas pour demander la subvention. Une étude géotechnique sera probablement nécessaire pour valider le type de radier à créer pour assoir le futur dalot. Dans un 1<sup>er</sup> temps, afin de savoir combien coûterait le remplacement de la buse, il serait opportun de demander des devis complémentaires aux entreprises pour le chiffrage d'un DALOT BA préfabriqué, avec une ouverture équivalente à celle de la buse actuelle. Suite aux questions, Mr BIALE précise que même les études seront subventionnées.

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION BULLE O SOIN :** M. le Maire fait part du mail de Mme DUPONT dans lequel l'association demande une attestation pour constituer son dossier de demande de subvention avec notamment le montant du loyer. Le CM valide la proposition de 300 € environ de loyer. Actuellement l'association exerce à Villamlard en attendant le local [...].

**CONVENTION AXA :** M. le Maire a renouvelé la convention avec AXA pour une mutuelle proposée aux habitants avec des tarifs préférentiels, une salle doit leur être mise à disposition [...].

**TRAVAUX DES ECOLES DE LA CCICP :** Mr BIALE se rendra au RDV prévu le 10/07 à 11h avec le maître d'œuvre pour les travaux de la réfection de toiture du groupe Feytou, le remplacement des rideaux, la peinture et la VMC L'ensemble de ces travaux doit-être effectué cet été. L'entreprise FRAMO (CCICP) doit intervenir cet été pour effectuer une désinfection pour les fourmis au groupe Feytou.

**DEMANDE DE RÉFRIGÉRATEUR À LA GARDERIE :** Une demande pour l'achat d'un réfrigérateur a été déposée à la Mairie par les agents de la garderie pour permettre de conserver les denrées du goûter. Le CM **S'OPPOSE** à l'achat d'un réfrigérateur car les produits ne doivent pas être conservés ailleurs que dans les chambres froides de la cantine où les températures sont relevées quotidiennement. Si nécessaire les goûters seront pris à la cantine.

**RUE DU 11 JUIN :** M. MALARD signale un problème important de chats dans cette rue, un administré a déposé un courrier, le problème est récurrent.

**PANNEAU STOP DE LA PÉRIGORDINE :** M. BIALE est passé les voir, ils doivent installer un nouveau panneau.

**FONTAINE AUX JAUNIES :** M. MALARD et M. GUILLAUMARD exposent que la fontaine des Jaunies est très détériorée, il est possible de faire une demande au SMBI dans le cadre de la ressource en eau, le SMBI pourrait la nettoyer avec l'accord des propriétaires puisque cette fontaine est privée.

**ABSTENTIONS : 2**

**CIRQUE :** Mme DELORT demande où en est le dossier : l'étude de sol est effectuée. Le permis de construire est en attente, l'architecte doit déposer

le dossier à la Mairie.

**CCAS - FIN D'ANNÉE SCOLAIRE :** Mme COUZON fait part de la remise des dictionnaires et des calculatrices. Un bouquet a été offert à Johanne MOULINIER au nom des élus et des employés municipaux. Un professeur stagiaire est nommé pour un an à St Médard pour la remplacer.

**Réunion du 21 août 2025**

**2025.43 CHOIX ENTREPRISE MARCHÉ DE VOIRIE**

M. le Maire présente à l'assemblée, le rapport d'analyse des offres proposées par la commission d'achat, suite à l'analyse des offres des entreprises ayant répondu au marché, Pour rappel l'estimation faite par l'ATD faisait état de 269 236 €. La commission propose d'attribuer le marché à l'entreprise **COLAS** qui arrive en 1<sup>ère</sup> position. Mme F. DELORT s'abstient de voter pour I. GROS. L'assemblée [...] avec **16 votes POUR, AUTORISE** M. le Maire à signer l'offre de l'entreprise **COLAS** pour un montant de **179 951,40€ HT.**

<b>VALEUR TECHNIQUE</b>					
Sous critères	Note maxi	NG	EUROVIA	COLAS	LAURIERE
	en pts				
1 – Planning prévisionnel	10	10	10	10	10
2 – Indications concernant les procédés et les moyens d'exécution envisagés	20	20	20	20	20
3 – Indications concernant l'origine et la nature des matériaux	10	10	10	10	10
4 - Ppales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier	20	16	20	20	20
5 - Ppales mesures prévues en matière de protection de l'environnement et de dvlp durable	15	13	15	15	15
6 – Moyens humains affectés [...] à la réalisation des travaux	15	15	15	15	15
7 - Dispositions en matière de qualité	5	5	5	5	5
8 - Garanties et assistance [...]	5	5	5	5	5
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
	<b>Total 60 %</b>	<b>60</b>	<b>56,4</b>	<b>60</b>	<b>60</b>

	Note maxi en pts	NG	EUROVIA	COLAS	LAURIERE
<b>VALEUR PRIX</b>					
Montant de l'offre HT		233 665,03€	258 974,82€	179 951,40€	239 914,70€
Montant de l'offre TTC		280 398,04€	310 769,78€	215 941,68€	287 897,64€
Note de l'offre = (P+bas / P offre) x Base notation					
<b>Total 40 %</b>	<b>40</b>	<b>30,80</b>	<b>27,79</b>	<b>40</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL 100%</b>	<b>100</b>	<b>87,20%</b>	<b>87,79%</b>	<b>100%</b>	<b>90%</b>
<b>Classement</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

**2025.44 SDE EFFACEMENT DES RÉSEAUX**

M. le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer : l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil), réseau électrique à rue Roger Peyrefiche. Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence Eclairage public conclue avec le SDE de la Dordogne, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Dans le cas où la commune de SMM ne donnerait pas une suite favorable au projet (ayant fait l'objet d'une délibération de demande d'étude) dans un délai de 6 mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement ou de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage de SDE 24), une refacturation de l'étude aux frais réels sera appliquée. Le montant des travaux serait de **64 035,87€ HT** avec un reste à charge pour la commune de 55% de la somme totale, soit **35 219,73€**. Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien (4 poteaux) sera réalisée par Périgord Numérique, pour un montant de **27 373,46€ HT**. Les travaux débuteraient à l'automne. [...], le CM **ACCEPTÉ** le principe de cette opération, **DECIDE** de confier le projet au SDE de la Dordogne, **MANDATE** M. le Maire pour effectuer les

démarches nécessaires auprès dudit Syndicat. [...]

### 2025.47 ATTRIBUTION DE LA CITOYENNETÉ D'HONNEUR DE LA VILLE DE SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN À ISLE

M. le Maire présente à l'assemblée un mail envoyé par le SMBI proposant de reconnaître l'Isle « Citoyenne d'Honneur de la ville de SMM ». Isle a façonné ce territoire depuis des siècles. Lieu de vie, de partage, de rencontres et de contemplation, elle unit les berges, les villes et cours d'eau de son bassin versant. Elle est bien plus qu'une rivière, elle est un bien commun. En attribuant la Citoyenneté d'Honneur à Isle, la Ville de SMM réaffirme son attention et sa reconnaissance à cette rivière, élément central de son histoire et de son identité et lui permet d'exister au sein de nos institutions. La Ville de SMM exprime également par cette délibération son soutien aux initiatives visant à protéger cette rivière et à promouvoir son rôle crucial dans l'équilibre écologique et culturel de ce territoire. Pour l'ensemble de ces raisons, afin de réaffirmer l'attachement et l'appartenance des habitants et habitantes de la Ville de SMM à leur rivière, je vous propose d'accorder la Citoyenneté d'Honneur à Isle. **VU** le CGCT, **CONSIDÉRANT** que le mot CITOYENNE D'HONNEUR doit être employé pour désigner une personne, et que la rivière Isle ne peut être considérée comme tel, **CONSIDÉRANT** qu'en l'état le CM n'est pas en mesure de prendre cette délibération. Après avoir délibéré, le CM **DÉCIDE** de ne pas prendre la délibération, et demande aux délégués au SMBI de se faire préciser les tenants et aboutissants du mail lors de la prochaine réunion courant septembre.

### 2025.48 TARIFS ET LE RÈGLEMENT DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

M. le Maire présente à l'assemblée : Dans le prolongement de la délibération 2021.36 adoptée par le CM le 02/07/2021, portant sur le nouveau logiciel de facturation cantine garderie qui fixait les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire, et de la validation par le CM le 13 mars 2025 de l'adhésion au portail Famille et des modalités pour sa mise en place, un nouveau règlement intérieur a été rédigé afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité de l'accueil.

Celui-ci fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement des temps périscolaires. La tarification est désormais établie sous la forme d'un forfait par activité, en remplacement de la facturation horaire. Cette disposition a pour objet de simplifier la lecture des tarifs et d'assurer une meilleure visibilité pour les familles. Les tarifs sont fixés comme suit : Cantine : 1,90 €/ Garderie du matin : 1,30 € / Garderie du soir : 2,10 €

Les démarches administratives relatives aux inscriptions et au suivi des présences sont intégralement dématérialisées. Cette mesure vise à réduire l'usage du support papier, à faciliter les procédures et à améliorer la gestion des dossiers. Les réservations préalables des présences des enfants sont obligatoires et doivent être effectuées par les familles dans les délais fixés. Toute présence non réservée entraînera l'application d'une pénalité de 5 € par activité. Cette organisation permet d'anticiper les effectifs, limités à 50 enfants, de planifier les activités et de garantir la qualité de l'encadrement. En cas de forte affluence, et ce pour optimiser la prise en charge des enfants, il sera permis d'utiliser les locaux de la cantine à titre exceptionnel pour accueillir le goûter. Le règlement rappelle enfin le cadre applicable au respect des règles de vie collective, au comportement attendu des enfants, aux modalités d'accueil et de sortie, ainsi qu'aux responsabilités partagées entre les familles, les encadrants et les enfants. Au regard de ces différentes propositions, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur des Temps Périscolaires. Le CM, après avoir entendu l'exposé de Mr C. GUILLOT, Adjoint à la Commission Vie Scolaire, et [...] **APPROUVE** le nouveau Règlement Intérieur pour les Temps Périscolaires., **APPROUVE** les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### QUESTIONS DIVERSES

**CHOIX D'UN RÉFÉRENT HANDICAP** : M. le Maire lit à l'assemblée la Circulaire du 17/03/2022 relative à la mise en place de fonction de référent handicap dans la fonction publique de l'État qui vise à préciser la fonction de référent handicap et notamment ses missions, et qui rappelle les moyens dont doit disposer le référent pour accomplir ses missions.

Pour rappel le référent handicap doit être reconnu comme un acteur essentiel de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et du déploiement de la politique du handicap de la commune qui se doit d'être volontaire. À ce titre la commune se doit de nommer un référent handicap, de s'assurer de sa bonne identification et bonne accessibilité par l'ensemble des agents en situation de handicap, d'accompagner sa

reconnaissance, sa mise en visibilité et sa professionnalisation. Ses missions seront les suivantes : ■ Favoriser l'insertion, le maintien dans l'emploi et accompagner les agents en situation de handicap tout au long de leur carrière, notamment pour leurs mobilités et progression professionnelle. ■ Suivre, à l'échelle de leur service, les actions de l'employeur en matière d'accueil, d'insertion et maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap notamment en matière de ressources humaines, de communication voire d'élaboration et de suivi de la politique handicap. ■ Informer et communiquer sur les handicaps, les dispositifs mobilisables et les actions réalisées par l'employeur. ■ Contribuer à la gestion administrative et financière de la politique d'inclusion des personnes handicapées le cas échéant dans le cadre des partenariats conclus avec le FIPHFP. ■ Favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap. Le CM souhaite qu'une note de service soit envoyée aux employés pour les informer et recueillir les candidatures éventuelles.

**TRAVAUX D'EXTENSION DE L'EHPAD LA DRYADE**: M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Mr DOCTEUR, Directeur de l'EHPAD la Dryade, qui lui a présenté le projet d'extension de son établissement. L'agrément obtenu permet l'ajout de 8 lits supplémentaires, et le projet prévoit l'ajout de 9 chambres, ce qui permettra de reloger un pensionnaire si une chambre nécessitait des rénovations. L'extension se fera en réaménageant le sous-sol et en agrandissant l'entrée. Le permis de construire a été déposé.

**CIRQUE**: Les responsables du cirque I FEEL GOOD ont trouvé un architecte pour monter le projet. Le permis de construire est déposé.

**CLUB DE 4X4**: Le club de 4X4 a appelé en mairie pour renouveler la convention du terrain de moto-cross. La dernière convention date de 2020, mais elle ne peut être renouvelée à l'heure actuelle, puisqu'une école de cirque doit s'implanter sur le terrain concerné.

**CIMETIÈRE**: Les travaux des murs d'enceinte sont commencés et le mur qui sépare l'ancien du nouveau cimetière est tombé ; l'entreprise ANGBAUD a fourni un travail propre, et certaines pierres ont comme convenu été récupérées pour consolider le mur d'enceinte lors de sa réfection. M. JF MALARD informe l'assemblée que la dépouille de Mme P., dont les obsèques ont été prises en charge par la commune lors de son décès, et qui avait été inhumée dans le caveau communal, a été exhumée le 14/08/2025 à la demande de la famille qui l'a réinhumée dans une fosse de pleine terre acquise pour la famille. Le caveau communal est désormais de nouveau vide de corps. Les défunts crématisés lors de la procédure de reprise et de nettoyage du caveau communal ont été dispersés au jardin du souvenir le 14/08 par M. MALARD et M. LAVESQUE, qui procéderont la semaine prochaine à leur identification en apposant des plaques au nom de chaque personne dispersée au Jardin du souvenir sur la stèle de granit prévue à cet effet. Par la même occasion ils photographieront les tombes attenantes aux murs d'enceinte du cimetière pour anticiper les travaux qui devraient débiter rapidement, et ce afin de prévaloir en cas de litige.

**FONTAINE DES JAUNIES** : M. le Maire interroge M. GUILLAUMARD concernant la visite de la Fontaine des Jaunies et le mail de M. LAUDU résumant la rencontre avec M. PINARD propriétaire, pour établir un 1er diagnostic et organiser la gestion de l'ensemble. Le but étant de désenvaser le fossé et récupérer l'eau des 6 sources pour irriguer le ruisseau. Le propriétaire de la Fontaine serait d'accord pour l'orientation réhabilitation environnementale qui consiste à lui laisser la gestion, mais à confier son entretien à la commune. Le CM reste dans l'attente du diagnostic environnemental complet, et du mail de Mr LAUDU qui sera transféré à tous les conseillers.

**CLUB DE GYM**: Mme FAVROT est passée en Mairie la semaine précédente, pour demander un ultime appel à la reprise du club de gymnastique de St Médard de Mussidan. Une publication est passée sur PANNEAU POCKET pour appeler aux bonnes volontés, mais sans succès. Mme FAVROT a précisé que sans volontaire, celui-ci serait définitivement dissous.

**ÉCOLES**: Mr le Maire informe l'assemblée que les menus travaux des écoles sont achevés -peintures et toiture- mais les rideaux de la maternelle avec les chaînettes se retrouvant côte-à-côte, devraient être changés de position. Les effectifs diminuent toujours : 130 primaires répartis comme suit : 39 en maternelle / 91 en élémentaire + ULIS.

Mme COUZON souligne que la fin de l'année scolaire s'est bien déroulée : la distribution de dictionnaires et calculettes par le CCAS a comme chaque fois été accueillie avec grand plaisir par les enfants. Cette année une plante a été offerte à Mme MOULINIER pour saluer son implication avec les enfants durant ses années d'enseignement au sein de notre école. Mme MOULINIER est remplacée à son poste par Mr Mathieu MARRE. Et le barbecue a, une fois de plus, clôturé l'année avec succès.

**TRAVAUX ABORDS DE LA MAIRIE:** Mr GUILLOT tient à faire remarquer à tous les conseillers sa surprise concernant l'état des abords de la Mairie, dont les travaux sont tout récemment terminés, mais qui présentent déjà de nombreuses fissures et éclats, des carreaux fraîchement posés sont déjà cassés. M. le Maire ajoute que l'entreprise est déjà intervenue pour faire des reprises car le contrevent de son bureau ne s'ouvrait pas correctement, et que l'entreprise a déjà dû poser des pavés et créer un seuil initialement pas prévu aux travaux. Le CM mécontent de la qualité du service demande qu'un courrier soit envoyé à l'entreprise LAURIERE accompagné de photos.

## Réunion du 30 septembre 2025

### 2025.49 TRANSFERT DES PARCELLES RECONNUES INUTILES À LA CONCESSION AUTOROUTIÈRE

[...] la délimitation des emprises de l'autoroute A89 a été approuvée sur la commune de SMM. Suite à l'approbation du dossier de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC), il faut officialiser l'acte de transfert. M. le Maire fait lecture du projet d'acte de transfert des parcelles reconnues inutiles à la concession autoroutière et les situe sur une carte : M 261, M 263, M 264, M 266, M 268, M 270, M 272, M 274, M 276, M 278, M 280, M 282. [...] le CM, [...] : **APPROUVE** le transfert des parcelles de l'ensemble des parcelles ci-dessous : M 261, [...] M 282.

### 2025.50 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. le Maire fait lecture d'une demande de subvention de :  
- Association Mme et M. SABLE, pour le 4L TROPHY. [...] le CM **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes : [...] **200 €**

### 2025.51 ADHÉSION AU CDAS 2026

Le Maire, informe le CM de la création, en date du 25/02/1992, d'un CDAS de la FPT placé auprès du Centre de Gestion. Il donne lecture des statuts de l'organisme créé. Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité. [...] le CM, à l'unanimité des membres présents : **DÉCIDE** l'adhésion de la collectivité au CDAS pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents, [...]

### 2025.52 AUTORISATION D'ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIENS SUCCESSORAUX SANS MAÎTRE FAISANT PARTIE D'UNE SUCCESSION OUVERTE AVANT 2007 DEPUIS PLUS DE 30 ANS

**VU** [...] **CONSIDÉRANT** que la commune sur le territoire de laquelle sont situés des biens sans maître peut les incorporer dans son patrimoine gratuitement (hors coût de procédure). **CONSIDÉRANT** que la procédure permettant à la commune d'acquérir des biens sans maître successoraux est une procédure d'acquisition de plein droit. **CONSIDÉRANT** que sont des biens successoraux sans maître les biens faisant partie d'une succession ouverte avant le 01/01/2007 depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. **CONSIDÉRANT** que M. PEYRUCHAUD, est propriétaire des parcelles désignées ci-après :

Section	N° parcelle	Adresse Lieu-dit	Nature	Surface	Bâti / Non-bâti
ZI	325	LES FAURES	terres	818	Non bâti
ZI	327	LES FAURES	jardins	240	Non bâti

**CONSIDÉRANT** que Jules Raymond PEYRUCHAUD est décédé le 04/03/1986, date d'ouverture de sa succession. **CONSIDÉRANT** que, suite à des recherches, aucun héritier successible ne s'est présenté pour accepter la succession du propriétaire de l'immeuble. **CONSIDÉRANT** que la procédure d'acquisition par une commune d'un bien présumé sans maître n'interdit pas au véritable propriétaire de revendiquer la propriété de son immeuble afin d'en obtenir sa restitution. [...] Le CM, **DÉCIDE** d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions susvisées et et d'acquérir de plein droit les immeubles cadastrés : ZI 325 et ZI 327 ; **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à

cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant ; **DÉCIDE** de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité auprès de la Préfète de la Dordogne et d'assurer sa publicité [...].

### QUESTIONS DIVERSES

**ANCIENNE ROUTE QUI PROLONGE LA RUE DU PARC :** M. le Maire informe le conseil que cette route traverse des terrains à vocation artisanale et commerciale, il demande au conseil l'autorisation d'entamer des démarches pour céder cette route à la CCICP. Le conseil **AUTORISE** M. le Maire à entamer les démarches

**CHOIX D'UN RÉFÉRENT HANDICAP :** M. le Maire informe le CM qu'un mail a été adressé à l'ensemble des employés pour les informer et recueillir les candidatures éventuelles. Aucune candidature n'a été présentée. Le CM **DÉSIGNE** pour être les référents handicap : Véronique PIERRARD

**CHOIX DE LA COMMUNE POUR LA PROTECTION SOCIALE SANTE DES AGENTS : CONVENTION OU LABELLISATION :** M. le Maire informe le CM qu'à compter du 01/01/2026 la participation des communes sera obligatoire pour la protection sociale santé des agents. Le conseil **DÉCIDE** de porter son choix sur les contrats labellisés.

**MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE SANTE DES AGENTS:** M. le Maire rappelle au conseil qu'actuellement les agents adhérant à une mutuelle labellisée perçoivent une participation de 15 € mensuel. Le conseil **DÉCIDE** d'augmenter la participation à 20 € mensuel.

**DEPÔT MUNICIPAL:** M. le Maire informe le Conseil que le permis de construire pour l'agrandissement du dépôt communal a été déposé. Un devis a été demandé au bureau de contrôle SOCOTEC afin de vérifier la conformité du bâtiment actuel. Le conseil **AUTORISE** M. le Maire à signer ce devis à réception s'il est inférieur à 2000 €. [...]

**COURRIER A L'ENTREPRISE LAURIÈRE CONCERNANT LES ABORDS DE LA MAIRIE:** Un courrier a été envoyé à l'entreprise LAURIÈRE pour signaler les nombreuses fissures dans le revêtement du cheminement piéton autour de la Mairie. M. BIALE explique que la mise en œuvre a été correctement effectuée, l'apparition des fissures n'était pas prévisible. Elles risquent de continuer à travailler. Plusieurs solutions sont proposées suite à la visite de l'entreprise: - soit couper à certains endroits et poser des pavés ce qui entraînerait un risque de surcharge - soit faire un essai avec de la résine injectée dans les fissures - soit devant l'entrée de la Mairie agrandir le parvis avec les mêmes dalles que l'existant. Mme DELORT demande si une étude a été faite en amont pour prévoir les potentielles fissures. Mr Biale explique qu'il n'est pas possible de prévoir la dilation des matériaux et du sol avec les intempéries et les différences de températures. Des essais de traitement vont être faits avec la résine à la charge de l'entreprise. Mr BIALE dit qu'un PV va être fait avec des réserves.

**DEVANT LA SALLE DES FÊTES:** M. le Maire demande qu'un panneau d'interdiction de stationner soit installé devant la salle des fêtes sur la partie pavée.

**FOURMIS AU GROUPE FEYTOU:** Mme COUZON demande si l'entreprise pour les fourmis au groupe Feytou est passée. Mr BIALE répond que non.

**PLACE ACCÈS AMBULANCE:** Mr MALARD demande s'il est possible de réserver une place accès ambulance devant le cabinet kiné car la place handicapée est souvent occupée et les ambulances stationnent sur la route. La place pourrait se situer au bout de la rangée après le salon d'esthétique.

**SALLE DE SPORT:** Mr GUILLOT explique que le planning de la salle est chargé, une asso de + a demandé à l'utiliser, il s'agit de l'USMSM pour les 4-6 ans en cas d'intempéries, une nouvelle convention a donc été signée.

**ASSOCIATION FÊTE DES GOSSES:** Mme COUZON fait le retour de l'association fête des gosses, il y a un nouveau bureau.

**ÉCOLE MATERNELLE:** Mme SAULE Muriel propose son nouveau mur à la maternelle pour que les enfants fassent une fresque à la peinture.

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE:** Les enfants de l'école vont venir chanter la Marseillaise le 11/11, lire un texte pour les 100 ans des bleuets et les élèves des CM2 vont retracer l'histoire du Mussidanais pendant la guerre.

## >> POINT SUR LES TRAVAUX

### TRAVAUX ENTREPRISE :

- Réfection de la route de Mayet
- Réfection de la route de l'enclos
- Réfection de l'impasse de la Jauré
- Réfection de la rue des Faures
- Impasse du Bourg (à côté du restaurant La Pierre)
- Réfection de la rue des Jardins (chaussée et trottoirs)
- Réaménagement du parvis de la mairie.
- Étude lancée pour la réfection du pont des Gavardies qui est en péril.
- Le passage du pont est limité à une demie-chaussée et limitation de tonnage à 3.5 T
- Lancement de la 3ème tranche d'enfouissement des réseaux rue Peyrefiche
- Agrandissement du local communal derrière la salle des fêtes de 2 travées.

### TRAVAUX ÉCOLE :

- Divers travaux d'amélioration demandés par les enseignants au niveau de l'école maternelle et élémentaire.

### TRAVAUX DIVERS :

- Rebouchage des trous avec de l'enrobé à froid.
- Taille des haies sur l'espace vert, le long du cimetière et au stade.
- Divers travaux d'entretien des bâtiments.
- Réfection du local archives

## COMMISSION EMBELLISSEMENT

C'est toujours avec grand plaisir que nous vous retrouvons pour vous faire part de nos avancées.

Vous avez sans doute remarqué qu'une tendre et délicate rose a été placée aux endroits stratégiques de même que l'éclairage de notre mairie pour « octobre rose », ceci pour témoigner de notre engagement.



Exemple de panneau installé dans le verger communal



Texte affiché sur le site de la commune après scan du QR code

Après une météo caniculaire cet été, les plantations du verger n'ont pas souffert, grâce à l'entretien et l'arrosage régulier ; un grand merci au service technique. Afin que tous puissent connaître chaque espèce, nous avons préparé des panneaux dotés de QR code, qui permettront en direct et muni d'un téléphone, de connaître l'origine, la floraison, etc. Ces panneaux seront placés pour la fin d'année, préparation en cours.

Comme chaque année, nous aurons le plaisir de décorer notre bourg pour attendre les fêtes de fin d'année. En espérant que ces décorations illumineront votre cœur d'une partie de la magie de Noël.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.

La Commission Embellissement

## SANTÉ

### OCTOBRE ROSE

En se parant de rose, notre mairie témoigne de son soutien à toutes les femmes touchées par le cancer du sein et rappelle l'importance de la prévention et du dépistage précoce.



### SENSIBILISATION AUX DÉPISTAGES

Parce que le dépistage ne se résume pas à un mois dans l'année, la Ligue contre le cancer Dordogne rappelle les dépistages qui sont proposés.

#### CANCER COLORECTAL

N'attendez pas MARS BLEU pour faire votre test !

Entre 50 et 74 ans, 3 mn peuvent sauver une vie !

#### CANCER DE LA PEAU

Une visite chez un dermatologue ou médecin 1 fois par an pour faire examiner sa peau.

Pensez à vous protéger du soleil !

#### CANCER DU SEIN

N'attendez pas OCTOBRE ROSE pour faire votre mammographie !

Entre 50 et 74 ans, répondez à l'invitation

#### CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

De 25 à 29 ans : examen cytologique tous les 3 ans

De 30 à 65 ans : test HPV tous les 5 ans



## DON D'ORGANES

À l'entrée du bourg, vous remarquerez un nouveau panneau : « **Village ambassadeur du don d'organes** ». L'inauguration de ce dispositif s'est tenue le mardi 24 mai 2025, en présence de Damien Delac, infirmier coordinateur des prélèvements d'organes et de tissus, de Germain et Léa, bénévoles de l'association Greffes+, ainsi que des élus locaux.

### Une initiative essentielle

Ce panneau symbolise l'engagement de notre commune en faveur du don d'organes. Il vise à sensibiliser la population, à susciter le dialogue et à encourager chacun à faire connaître ses volontés à ses proches.

### Quelques chiffres marquants (2024) :

- 6 034 greffes réalisées, soit environ 17 par jour.
- 22 585 patients en attente d'une greffe.
- 8 378 nouveaux patients inscrits sur la liste nationale en 2024.
- 3 patients décèdent chaque jour, faute de greffe.

### Pourquoi ces pertes ?

Événements soudains ou violents / Méconnaissance du sujet / Peur de ne pas respecter les volontés du défunt / « On n'en avait jamais parlé... »

Le don d'organes peut sauver des vies, mais pour cela, il faut en parler. Exprimez vos choix à vos proches, discutez-en dès aujourd'hui.

**Le don d'organes, ça se prépare : PARLONS-EN !**



## SÉNIORS



SMD3

### DISPOSITIFS DU SMD3

#### ■ SURPLUS MÉDICAL

Un dispositif permet d'accompagner les personnes produisant des déchets médicaux involontaires liés à un surplus médical. Après dépôt d'une demande annuelle auprès du service usagers, le SMD3 étudie le dossier et peut accorder une remise gracieuse d'ouvertures supplémentaires. Pour plus d'informations, le service relations usagers reste à votre disposition.

@ : [www.smd3.fr/dispositif-surplus-medical](http://www.smd3.fr/dispositif-surplus-medical)

#### ■ PERSONNES ISOLÉES [SMD3]

Pour les usagers ayant des difficultés à se déplacer jusqu'aux bornes, le SMD3 propose une collecte à domicile.

>> Sur inscription au 09 71 00 84 24 auprès du Service Usagers

### CAR 24 – GARDER SA MOBILITÉ SANS CONDUIRE

L'association AGIR abcd propose le dispositif CAR 24, destiné aux seniors qui ont choisi d'arrêter la conduite automobile mais souhaitent conserver leur autonomie et éviter l'isolement.

Le principe est simple : le senior garde sa voiture et en assume les frais (assurance, entretien, carburant), tandis qu'un chauffeur local, sélectionné et testé par une auto-école, conduit le véhicule. La rémunération s'effectue via le Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Ce service favorise le maintien à domicile, la sécurité routière, le covoiturage et les liens sociaux, tout en offrant un complément de revenu au chauffeur.

Contact : AGIR abcd – 06 80 93 54 83 – [agir24@orange.fr](mailto:agir24@orange.fr)

@ : [www.stmedarddemussidan.fr/fr/rb/1669267/dispositifs-seniors](http://www.stmedarddemussidan.fr/fr/rb/1669267/dispositifs-seniors)



### CASSIOPÉA

Un atelier d'initiation au Do-In automassage a été proposé par Cassiopéa le 6 juin 2025.

La présentation, très appréciée, a réuni une vingtaine de participants.

La thématique, à la fois accessible et enrichissante, a suscité un vif intérêt.

## Conduite seniors Restez mobiles !

stage gratuit d'une journée

Mardi 24 février 2026

De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Salle des associations "Le Trieur"

Rue de Piqueynat - SAINT-MÉDARD DE MUSSIDAN

- Les évolutions du code de la route et des infrastructures
- Les situations à risques
- Véhicules : les équipements qui protègent et qui facilitent la conduite
- Santé, conduite et mobilité

Inscription obligatoire (places limitées):  
05 53 81 00 29 [mairie]

Ni examen - Ni visite médicale - Possibilité de restauration à proximité (précision au moment de l'inscription)

Organisé par : Avec :

AGIR abcd en partenariat avec le CCAS et la mairie de Saint-Médard de Mussidan, propose un stage gratuit :

### Conduite seniors, restez mobiles !

Mardi 24 février 2026  
à la salle des associations

Inscriptions obligatoires  
(places limitées)

### L & ZEN : UN AN AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE À SAINT-MÉDARD-DE-MUSSIDAN

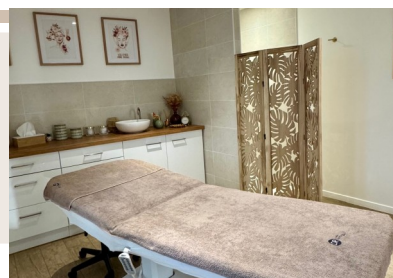
Le 5 octobre 2024, j'ai ouvert mon institut L & Zen au 20, rue Henri Feytou. Forte de vingt ans d'expérience en esthétique, j'y propose des soins du visage et du corps, épilations, beauté des mains et des pieds, ongles et maquillage. J'accueille chaque client individuellement pour un moment de détente personnalisé.

L'institut est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 16h.

Les RDV se prennent sur place, par téléphone au 05 53 82 68 01 ou via Planity.

Après cette première année, je remercie sincèrement ma clientèle pour sa confiance et sa fidélité.

Aurélié



## SOCIAL



### NOËL SOLIDAIRE REVIENT À SAINT-MÉDARD !

Fort du succès rencontré l'an dernier, le CCAS a renouvelé son opération Noël Solidaire. Le principe est simple : préparer une boîte cadeau (pour un homme, une femme ou un enfant) contenant quelques attentions: un vêtement chaud, une gourmandise, un produit de soin, un petit mot doux... Ces boîtes sont ensuite remises au Secours Populaire de Mussidan afin d'être offertes aux personnes bénéficiaires. Cette année, nous avons recueilli 52 boîtes. **UN GRAND MERCI À TOUS !**

## ENFANCE ET JEUNESSE

### SMD3: NOUVEAUTÉ 2025

Depuis 2025, le SMD3 propose un demi-tarif aux parents ayant des enfants en garde alternée.

>> [www.smd3.fr/nouveau-en-2025-garde-alternee](http://www.smd3.fr/nouveau-en-2025-garde-alternee)

### FESTI FAMILLES

« Le 6 septembre 2025 avec les partenaires du territoire, la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, a organisé FESTI FAMILLES à Issac. La communauté de communes a permis aux familles de découvrir des associations, des pratiques, des référents institutionnels sur les sujets de l'enfance, l'adolescence et plus généralement de la famille. Tout cela autour de stands, conférences, animations, ateliers auxquels chacun a pu participer et s'amuser.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé à cet événement que ce soit sur les ateliers de préparation, la réflexion autour de cet événement, la concrétisation de cette journée. L'investissement de tous a payé.

Soyons fier de notre collectif territorial. Merci à tous »

>> <https://isle-et-crempse-en-perigord.fr/>

### REPAS + DE 70 ANS

Le repas des plus de 70 ans se tiendra le 25 janvier 2026. Vous trouverez une invitation en fin de bulletin : merci de la retourner en mairie, ou de simplement téléphoner pour confirmer votre présence.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de nous en informer : un service de transport pourra être mis à votre disposition.

## FOCUS



### PANNEAU POCKET

Seules 700 personnes ont actuellement mis notre commune en favori sur Panneau Pocket, alors que de nombreuses informations et alertes y sont diffusées.

À titre d'exemple, saviez-vous qu'un arrêté préfectoral autorise le Conservatoire botanique national à pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser des inventaires et suivis sur le territoire de notre commune, du 19 septembre 2025 au 31 décembre 2026.

Nous vous encourageons à mettre la commune en favori sur Panneau Pocket pour recevoir toutes les alertes et informations importantes en temps réel.

# VIE ASSOCIATIVE

## SAVATE CORIOS BOXING CLUB

Cette année encore le club a décroché plusieurs labels : 1 Label Argent pour les jeunes et 1 Label Or savate pour tous, les seuls labels de la Dordogne, preuve de la qualité des entraînements et de l'implication des entraîneurs et bénévoles. Le président, M. CANARD, est entraîneur principal et aussi cadre technique de la Fédération de Savate Boxe Française, juge arbitre et délégué officiel et depuis deux ans Mr PAUVIF Laurent a été formé à Saint Médard de Mussidan et a réussi son monitorat, il anime le créneau du samedi matin. Avec 150 licenciés, dont 25 en Shadow Boxing, le club est classé 6<sup>ème</sup> de Nouvelle Aquitaine et le n°1 en Dordogne.

Les formations des moniteurs ont lieu en Décembre et Mars.

Tout au long de l'année, divers résultats ont fait briller nos boxeurs avec, à l'heure actuelle, 163 victoires en assauts tout âge confondu et 17 en combats avec le passage de Mr DUFREIX Thomas en élite B, CANARD Mike et Miles en combat 2<sup>ème</sup> série. Il y a eu 6 passages de gants d'argent technique réussis. Passez nous voir au gymnase de Saint Médard de Mussidan à partir de 18h30 pour les enfants et de 19h30 pour les adultes, les mardis et jeudis et, de 10h à 12h30, le samedi. Pour plus de renseignements au 06 67 28 83 36 .



## UNION MUSICALE

L'Union Musicale de Mussidan est une association qui joue un rôle important dans la vie culturelle de la région. Les concerts organisés par cette union peuvent varier en style, mais ils mettent généralement en avant la musique de variété, ainsi que des œuvres de musique contemporaine voire la musique classique.

Les concerts sont souvent caractérisés par une atmosphère conviviale et accueillante, attirant un public diversifié, des familles aux mélomanes. Les musiciens, qui sont souvent des membres de l'Union ainsi que des invités, offrent des performances de qualité, mettant en valeur leur talent et leur passion pour la musique.

En plus des concerts, l'Union Musicale de Mussidan peut également organiser des événements éducatifs, des ateliers et des répétitions ouvertes, contribuant ainsi à la formation musicale de la communauté et à l'encouragement de nouveaux talents.

En résumé, les concerts de l'Union Musicale de Mussidan témoignent d'un engagement fort envers la culture musicale locale et offrent une plateforme pour la découverte et l'appréciation de la musique dans toutes ses formes.

Le prochain concert de Printemps aura lieu les samedi 28 mars 2026 à 20h30 et dimanche 29 mars 2026 à 15h30. La billetterie sera en ligne sur notre site internet : [www.umd.fr](http://www.umd.fr)

## CÉDELART

L'association « Cédelart » se porte bien, et l'arrivée de sept jeunes adolescents et de dix adultes crée une ambiance intergénérationnelle à son comble.

L'imagination, l'abstraction et l'expression brute rendent la séance de deux heures du mercredi très courte... parfois trop courte !!!

Daniel PAGNON, président de « Cédelart »

## CLUB DES AMIS

Le Club des Amis se diversifie et propose désormais une activité couture ouverte à tous les âges.

Apprenez à vous servir d'une machine à coudre et réalisez de petits ouvrages : ourlets, boutonniers, points de broderie, et bien plus encore ! Pour tout renseignement, l'association se réunit tous les jeudis de 13h30 à 17h à la salle des associations (à côté de la mairie).

Contact: 06 09 09 69 87



## ST-MÉDARD DE FRANCE ET ST BARNABÉ

Cette année, l'Assemblée Générale de notre Association s'est tenue les 2-3-4 mai à Saint-Médard Haute Garonne, dans le Comminges. Nous y avons fêté nos 30 ans d'existence. Cette commune de 250 habitants fait partie de l'aire d'attraction de St Gaudens.

Plusieurs visites : - gourmandes avec la Chocolaterie Dardenne Auson, - intéressantes avec l'exploitation agricole de St-Médard, la démonstration de poterie et la soirée astronomie,

- culturelles avec la visite du Musée de l'Aurignacien à Aurignac et la découverte de la ville et pour finir nous avons assisté à la représentation du Comming'Gospel dans l'église du village.

Le dimanche, retour en Dordogne après une balade dans la ville d'Aspet.

Le Rassemblement annuel a eu lieu près de chez nous, à Saint-Médard de Guizières les 28 et 29 juin. Malgré une chaleur accablante, la journée a été conviviale avec le marché des régions et les animations. Elle s'est terminée par le traditionnel repas de gala. Le dimanche, la visite de Libourne a été bien appréciée par tous ceux qui ne la connaissaient pas.

Les 30 et 31 août, nous avons été accueillis pour le Conseil Administration par Saint-Médard dans l'Indre. Petite commune de 62 habitants, nommée les Marsiens, sur 1130 ha. Là-aussi, une

équipe dynamique et joyeuse nous attendait, avec plusieurs bandas et groupes folkloriques, un diner champêtre et un grand feu d'artifice. La réunion a eu lieu le dimanche matin, suivie du repas qui a clôturé ce week-end festif, pour revenir sous une pluie battante dans notre Périgord.

Notre premier vide-grenier organisé dans le bourg a eu lieu le dimanche 14 septembre... mais le mauvais temps était au RDV et a gâché la journée...

Nous préparons le futur Rassemblement chez nous les 20 et 21 juin 2026.



## ASSOCIATION FÊTE DES GOSSES

Du changement pour l'association avec un nouveau bureau pour cette nouvelle année.

Comme tous les ans, nous avons été présents sur le marché d'automne pour la vente de crêpes mais aussi de bracelets en perles et de fondants parfumés réalisés par nos membres créatives. Avant les vacances d'octobre, nous avons également fait notre fameuse soupe à la citrouille et vendu les gâteaux réalisés par les élèves et leurs enseignants.

Une fois de plus, nous répondons présents pour le marché de Noël du 13 décembre en espérant régaler vos papilles avec nos crêpes mais également votre odorat avec des fondants parfumés aux fragrances de Noël. Le vendredi 19 décembre, la vente des gâteaux réalisés par les élèves aura lieu dans la cour de l'école. À cette occasion, les membres du bureau se transformeront en mère Noël pour offrir le goûter à tous les élèves.



## ST-MÉDARD DE LOISIRS



Tous les mardis après-midi St Médard loisirs  
Vous propose des jeux des concours belote  
tarot scrabble etc...des animations loto,  
repas, journée détente etc.  
INTERRESSE(E)S ?

François 0686863617 JYves 0663228818



## L'Isle O Joueurs

Nous sommes une association de jeux de société moderne qui a pour but de partager des moments ludiques et conviviaux autour de différents jeux, de réflexion, stratégie, cartes, coopératifs et autres.

Retrouvez-nous à partir de 19h30 tous les 2ème samedis de chaque mois à la maison des associations, salle du Trieur, rue Piqueynat à Saint-Médard de Mussidan.

Facebook : L'Isle O Joueurs / Instagram : @lisleojoueurs

## COMITÉ DES FÊTES

Cette année encore, nos rendez-vous festifs ont rencontré un franc succès !

Nous avons eu le plaisir de remercier l'ensemble des bénévoles lors d'une rencontre conviviale organisée à la forêt de Beupouyet. Ce moment d'échange et de partage a permis de mettre à l'honneur toutes celles et ceux qui s'impliquent tout au long de l'année pour faire vivre notre commune.

À cette occasion s'est également tenue l'assemblée générale, qui reste ouverte à toutes les bonnes volontés : nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles pour renforcer notre équipe et continuer à proposer de beaux événements à tous les habitants. Malgré une météo capricieuse, notre défilé de mode a connu un vif succès et a ravi le public venu nombreux applaudir les participants. Notre traditionnelle foire d'automne a, quant à elle, attiré un grand nombre de visiteurs et s'est révélée être un énorme succès, preuve de l'attachement de tous à cet événement incontournable. Enfin, notre repas à thème "Années 80" a réuni de nombreux nostalgiques dans une ambiance festive et colorée. La soirée affichait complet, et la piste de danse n'a pas désempilé !

Un grand merci à tous les bénévoles, participants et habitants pour leur présence, leur bonne humeur et leur enthousiasme. Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures communales !



<b>A G E N D A</b>	<input type="checkbox"/> 03 janvier : <b>Vœux du maire - 11h</b>
	<input type="checkbox"/> 13 janvier : <b>Atelier Nutri'Activ - ASEPT</b>
	<input type="checkbox"/> 25 janvier : <b>Repas des + de 70 ans</b>
	<input type="checkbox"/> 15 février : <b>Vide dressing</b>
	<input type="checkbox"/> 24 février : <b>« Conduite séniors, restez mobiles ! »</b>
	<input type="checkbox"/> 15 et 22 mars : <b>Élections municipales</b>
	<input type="checkbox"/> 27 mars : <b>Pièce de théâtre de Maurens</b>
	<input type="checkbox"/> 12 avril : <b>Vide Grenier</b>
	<input type="checkbox"/> 12, 13 et 14 juin : <b>Fête</b>
	<b>2026</b>

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se tiendront les **15 et 22 mars 2026** aux points de vote habituels (mairie ou salle des associations). Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales avant :

- **4 février 2026** (inclus) pour une inscription **en ligne** ;
- **6 février 2026** (inclus) pour une inscription **en mairie**.

Inscription en ligne : [service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr)

Inscription en mairie : fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire **cerfa n°12669**.

>>> **POUR RAPPEL, une pièce d'identité (avec photo) suffit le jour du vote.**

# Du côté des écoles...

## DERNIER JOUR

Comme chaque année, les derniers jours d'école sont l'occasion de célébrer le départ des élèves de CM2 vers le collège. La projection d'une vidéo souvenir retrace avec émotion et bonne humeur leurs années passées dans les écoles de Saint-Médard de Mussidan.

La municipalité et le CCAS remettent ensuite aux élèves un dictionnaire et une calculatrice, avant de partager un grand pique-nique convivial pour clôturer cette belle journée.



## EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DES ECOLES

### Ecole élémentaire

#### Conseil d'école du 04 novembre 2025

##### 1. Equipe pédagogique, effectifs et répartitions des classes

L'équipe est composée de : Mme Alexandre pour l'ULIS, Mme Couffin, la titulaire remplaçante rattachée à notre école, Mme Placide pour les CP-CE1, Mme Bordas pour les CE1-CE2 déchargée les vendredis par M. Lartaud, M. Marre pour les CE2-CM1, M. Pichon pour les CM2. 3 AESH sont présentes à l'école : Mmes Rongieras, Iffrig, et Delbrel. L'école dispose aussi d'un service civique, Mme Durieux Lorine qui a en charge la gestion de la bibliothèque, la mise en place des 30 min d'activité physique quotidienne, une aide à la gestion du jardin et à diverses activités dans les classes.

L'école compte 91 élèves répartis comme suit : - CP-CE1 : 19 avec 14 CP et 5 CE1 + 2 inclusions / - CE1-CE2 : 21 avec 16 CE1 et 5 CE2 + 3 inclusions / - CE2-CM1 : 20 avec 5 CE2 et 15 CM1 +3 inclusions / - CM2 : 19 + 3 inclusions / - ULIS : 12

##### 2. Vote du règlement intérieur

Règlement adopté à l'unanimité. Rappel sur la nécessité du marquage des vêtements. [...] problème de stationnement dans la rue, qui est à sens unique, des parents déposant leurs enfants ce qui génère des risques sur la départementale, [...] Il est évoqué un ajout de signalisation. [...] pour l'accès à l'allée du gymnase, les voitures se garent en-dehors des marquages, ce qui empêche les taxis des élèves d'ULIS à sortir.

##### 3. APC, PAI, Médecin scolaire.

Les APC se font tous les jours de 11h30 à 11h45 et de 12h15 à 12h30 pour les CM2. L'infirmière scolaire du secteur est Mme CORRE.

##### 4. Présentation du projet d'école. Le projet d'école contient 4 axes :

- Mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour garantir la maîtrise des savoirs : favoriser l'apprentissage de la lecture avec la BCD ; travail en lien étroit avec la coordinatrice Ulis ; utilisation des schémas pour la résolution de problèmes ; liaison cycle 1-cycle 2.
- Développer les compétences sociales, cognitives et émotionnelles des élèves à travers un projet commun : les séjours ou sorties scolaires.
- Développer les compétences numériques des élèves.
- Favoriser l'engagement des élèves dans des projets : organisation de rencontres sportives, jardin d'école, la réduction des déchets.

Le projet d'école sera réécrit l'année scolaire prochaine, à la suite de l'évaluation d'école (présentation au conseil du 3<sup>ème</sup> trimestre).

##### 5. Projets et activités de l'année 2025-2026.

Tous les élèves ont passé les évaluations nationales en français et math. Les parents ont été informés des résultats de leur enfant. Les points sur lesquels il va être nécessaire de travailler plus amplement sont : la lecture

à haute voix et le calcul mental.

Les élèves pour lesquels des difficultés persistent pourront bénéficier d'un soutien renforcé avec des objectifs précis de travail.

Les élèves ont fait le ramassage des déchets dans le quartier jusqu'au bourg. Il a été remarqué des mégots aux abords de l'école bien qu'une interdiction de fumer ait été mise en place par le gouvernement.

L'éducation à la vie affective et relationnelle est mise en place cette année. Objectifs présentés aux parents lors de la réunion de rentrée.

Les projets de l'année sont : l'oral et le jardin. Pour le jardin, les classes ont commencé à faire des semis et des plantations.

Une rencontre « bal traditionnel » est organisée le 20/01 pour les cycles 2. Ce même jour, rencontre jeux d'opposition pour le cycle 3 si d'autres écoles se proposent. M. Malard propose une prise de contact de M. Peuch qui joue des instruments de musique traditionnelle.

À l'occasion de la semaine olympique, les élèves se rendront au stade pour faire divers ateliers (foot, rugby, judo, athlétisme...) en collaboration avec les clubs sportifs locaux. Le cross aura lieu à Beaupouyet le 19 mai.

Un partenariat avec le tennis de table est relancé pour la période 2 pour les CP-CE1 et les CE1-CE2, tous les vendredis. Toutes les classes feront un cycle vélo en période 4 ou période 5. Pour les CM2, projet mobilité douce et santé (vélo) en partenariat avec le collège. Une confirmation de la validation de ce projet sera donnée la semaine prochaine.

Toutes les classes participent aux Incorruptibles : 6 livres à lire dans l'année et vote pour celui qui a le plus plu.

Mathendordogne : concours de calcul mental à partir de janvier.

Le dispositif Ulis prépare une histoire qui sera lue devant les maternelles et les cycles 2.

Les CP-CE1, CE1-CE2 et Ulis bénéficieront d'interventions sur une semaine de l'association Kraken mécanique en théâtre d'improvisation. Elles permettront de prendre de l'aisance et de la confiance en soi devant les autres afin de préparer le spectacle de fin d'année.

Sur 2 ans, mise en place d'une aire territoriale éducative à l'ancien motocross, en lien avec la LPO et l'école des sciences de Bergerac, avec des financements de l'Office français pour la biodiversité (de 5000€) Les CM2 vont établir un diagnostic du site pour lui donner une orientation de protection, aménagement. Les CE2-CM1 vont découvrir le travail des CM2 et le poursuivront l'année prochaine.

Les CM2 refont le concours de France Inter des Odyssées : travail avec Patrice Rolli, historien, autour de la vie de Noéla Malard.

Un spectacle de fin d'année, en lien avec l'oral, sera organisé le 30/06.

##### 6. Bilan financier de l'association.

Le bureau reste inchangé : Président Cédric Guillot, Secrétaire M. Desneux, trésorière Mme Bordas. Pour l'année scolaire 2024-2025 : Recettes : 31 449,76€ / Dépenses : 37 295,42 €

L'association Fête des gosses a fait deux dons de 1900€ et 2500€. Les enseignants remercient la municipalité pour la subvention de 8000€ pour le séjour scolaire et celle de 3200€ pour l'année 2025/2026.

Au 1er septembre 2025, le bilan des écritures était de 5 683,14€.

##### 7. Réponses aux questions des parents.

Néant. Une remarque sur les parents qui s'arrêtent en voiture devant l'allée et qui bloquent la route (évoquée lors du point 2).

### Ecole maternelle

#### Conseil d'école du 10 novembre 2025

##### 1. Effectifs et répartitions

L'effectif total est de 39 élèves. Me HURDEBOURCQ : 21 PS, Me MELKEBEKE : 18 élèves (9 MS, 9 GS). [...] L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2026 est à déclarer à l'inspection académique avant le 13/11. Il a été établi à partir des déclarations de naissances en Mairie, de la connaissance des fratries déjà scolarisées, d'une enquête auprès des assistantes maternelles et de la crèche. Il est prévu une arrivée de 15 élèves de PS. Ce qui ferait un effectif total de 45. [...]

##### 2. Santé et Sécurité

Les PPMS (Projet Particulier de Mise en Sûreté) sont toujours en vigueur et des exercices de confinement, de fuite sont à mettre en place. Ce sont des documents rédigés par l'équipe enseignante pour être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur [...] ou d'un attentat ou intrusion dans l'école. Ils permettent d'assurer la sécurité des

élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et d'appliquer les directives des autorités. [...]

**Santé** : l'infirmière scolaire est venue à l'école pour faire le point sur les PAI et les vaccins et les vaccins non à jour, et aussi prévoir une visite du médecin scolaire. Un bilan de santé sera établi pour les élèves de MS au mois de janvier par l'infirmière puéricultrice de la PMI, un bilan visuel de l'orthoptiste de PMI sera réalisé pour les élèves de MS [...].

Une demande d'intervention des infirmières de PMI sur le **sommeil** pour les élèves de MS aura lieu dans l'année.

### **3. Projet d'école et activités particulières**

Le fil rouge de l'année scolaire est le thème des **contes traditionnels**. À chaque période, nous travaillerons sur un personnage différent et les contes dans lesquels il apparaît : les sorcières, le loup, ...

Les classes ont participé au Marché d'Automne organisé par Fête des Gosses. Les enfants ont préparé des gâteaux [...]

**BCD** : Prêt de livres organisé dans les classes chaque vendredi. [...]

**USEP** : l'école maternelle a affilié 1 classe à l'USEP afin de participer à des rencontres sportives avec d'autres écoles du secteur.

**Ecole et cinéma** : les classes sont inscrites au projet Maternelle et Cinéma.

**Noël** : nous envisageons de réunir les familles autour d'un moment convivial et d'assister à la venue du Père Noël à l'école le 18/12. [...] spectacle de marionnettes offert par la Mairie. La Municipalité offre des cadeaux collectifs. Cette année les maîtresses ont pensé à des panoplies de déguisement avec lesquels les enfants pourraient jouer à l'accueil ou par temps de pluie à l'intérieur, un établi pour la classe des PS et quelques personnages supplémentaires pour le château de la classe des MS/GS.

La coopérative scolaire offrira un livre par enfant.

À la fin de l'année scolaire, nous envisageons avec l'école élémentaire des **représentations** dans la salle des fêtes, la date est retenue pour la réservation de la salle (le mardi 30 juin). A voir si l'association Fête des Gosses organisera une kermesse le même jour [...].

Cette année nous appliquons de **nouveaux programmes** en « français » et « mathématiques ». L'accent est mis sur l'acquisition du langage, du vocabulaire.

Nous accueillons chacune dans nos classes **des stagiaires de l'INSPE** [...] un stagiaire de maison familial Tom COLLEU [...].

### **4. Travaux et investissements**

Les travaux d'été demandés aux services techniques ont été réalisés (repeindre la structure de jeu, restauration de la cabane, réfection du tapis amortissant autour du tourniquet). Merci aux services techniques d'avoir vérifié et rallumé la chaudière pendant les vacances d'automne. Nous avons besoin de faire revoir les jardinières sur pieds fabriquées l'an dernier. Nous demanderons parfois l'aide des services techniques pour réviser des vélos et remettre en état ceux qui se dégonflent.

### **5. La coopérative scolaire :**

Photos de classe : bénéfice de 437,10 €. Remerciements à l'association Fête des gosses pour la subvention de 1900 € + Subvention de la Mairie versée en septembre 2000 €. Cotisation familles : 296 €. Ces comptes ont été contrôlés par 2 parents d'élèves comme c'est prévu par le règlement de l'OCCE .

### **6. Dates des prochains conseils d'école**

10/03 en commun avec l'école élémentaire et 22/06 à la maternelle.

### **7. Questions diverses**

Il est porté à la connaissance des membres du conseil d'école que des parents sont mécontents des nouvelles modalités du périscolaire du fait de la mise en place du *Portail Famille* et des obligations d'inscription préalables à la fréquentation des temps périscolaires (garderie et cantine). Réponse des membres de la municipalité: la Mairie a souhaité faire quelque chose de simple et a essayé de pratiquer un tarif satisfaisant afin que ni les parents, ni les enfants ne soient lésés et que tout le monde s'y retrouve. L'intention n'était pas d'embêter les familles mais il y a des questions de sécurité car un grand nombre d'enfants fréquente la garderie et l'effectif est très variable aussi au restaurant scolaire, ce qui permet aujourd'hui d'ajuster les commandes pour la préparation des repas. Cependant, M. le Maire déplore que certaines personnes se permettent de critiquer de manière virulente sans s'adresser directement à la Mairie.

# PÉRISCOLAIRE

Depuis la rentrée de septembre, la municipalité a mis en place le Portail Famille pour les réservations périscolaires.

Après une phase de souplesse permettant des inscriptions jusqu'à deux jours avant et des annulations sans condition, le dispositif entre désormais dans sa phase définitive. À partir de janvier, les inscriptions devront être effectuées une semaine à l'avance et les annulations ne seront possibles que pour des motifs exceptionnels, conformément au règlement intérieur.

Ces règles ne sont pas là pour gêner les familles, mais pour permettre une meilleure organisation et renforcer la sécurité des enfants.

La mairie reste à l'écoute des familles rencontrant des difficultés avec cette nouvelle organisation.

Pour plus de facilité, que ce soit pour déclarer des absences ou pour des réservations de dernières minutes exceptionnelles, nous vous permettons de nous contacter par mail, SMS ou appel. Les absences devront être justifiées par l'un de ces moyens.

**Tél mairie** : 05 53 81 00 29 / **Sms** : 07 43 15 81 73

**Mail**: perisco.stmm@gmail.com

## CANTINE SCOLAIRE

**SEMmaine DU GOÛT**  
L'Europe dans tous ses états !

**LUNDI 13 OCTOBRE** **MARDI 14 OCTOBRE** **JEUDI 16 OCTOBRE** **VENDREDI 17 OCTOBRE**

<b>ESPAGNE</b> GASPACHO PAËLLA CRÈME CATALANE	<b>ITALIE</b> JAMBON CRU MOZZARELLA PÂTES ITALIENNES TIRAMISU	<b>BELGIQUE</b> PÊCHES AU THON CARBONADE DE BOEUF FRITES GAUFRES DE BRUXELLES	<b>GRÈCE</b> SALADE GRECQUE MOUSSAKA GÂTEAU GREC À LA VANILLE
--	---	---	--

## CAGETTE

La Ferme de Paufy fournit notre restaurant scolaire !

Les distributions de la Cagette de Saint-Médard de Mussidan ont lieu tous les vendredis de 17h30 à 18h30.

Chaque semaine, ou ponctuellement, des producteurs locaux vous proposent des produits de qualité. Parmi eux : Caram' à Doudou, Domaine de Grimardy, Ferme Bio du Duellas, Ferme de Paufy, Gaec Nature et Saveurs, L'atelier des Croquanteries, La Ferme de Marcel, La Petite Ferme dans la Forêt, Le Jardin de Félicien, Le Jardin Forêt de Cléopée, Les Moutons de Fernand, Pisciculture Moulin de Boissonnie, Sasha Chocolatier, Savonna.

Nous espérons accueillir de nouveaux producteurs afin de vous proposer un choix encore plus varié. Avis aux producteurs intéressés !

Scannez-moi

La Cagette de Saint-Médard de Mussidan

## ISLE MANGE LOCAL

Le Pays de l'Isle en Périgord a lancé un site internet « Isle Mange Local » pour promouvoir les actions et initiatives en faveur d'une alimentation de proximité et de qualité. Cette carte interactive recense les lieux d'achats de produits locaux : producteurs, marchés, AMAP ; etc. L'objectif ? Faciliter le contact entre producteurs et consommateurs en offrant davantage de visibilité aux agriculteurs et en leur permettant de présenter leurs produits, leur travail et leur exploitation.

Vous êtes un producteur ? Un magasin de producteurs ? Une association en lien avec l'alimentation locale de qualité ? Chaque acteur a une page avec les détails de son activité, ses coordonnées, ses productions, les horaires d'ouverture de sa boutique ou encore les marchés qu'il fréquente, s'il le souhaite des vidéos et images de son travail, ...



## ENVIRONNEMENT

### BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage à l'air libre des déchets, autres que les déchets verts, est interdit toute l'année. Le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit entre le 1er mars et le 30 septembre.

Du **1<sup>er</sup> octobre au 28 février**, tout brûlage à l'air libre doit être déclaré via un **formulaire de déclaration de brûlage de déchets verts** à transmettre à la mairie au minimum 5 jours avant la date prévue.

## BESOIN DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE VOTRE HABITAT ? ISLE RÉNOV VOUS ACCOMPAGNE !

Les aides aux travaux sont reconduites en 2026 et permettent de financer jusqu'à 80 % des rénovations énergétiques ou d'adaptation du logement via MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt'.

L'opération Isle Rénov', animée par le Pays de l'Isle en Périgord, vous accompagne gratuitement et de manière indépendante, du projet jusqu'au versement des aides ANAH, sur l'ensemble du territoire concerné.

Plus d'informations sur notre site internet >> [ACCUEIL](#) / [Vos démarches](#) / [Infos pratiques](#)



## SE PRÉMUNIR CONTRE LES FRAUDES

Des campagnes de démarchage téléphonique ou "porte à porte" sont régulièrement menées par des sociétés privées. Le démarchage téléphonique dans le domaine de la rénovation énergétique est strictement interdit par la loi.

### Avant de dire oui... Rappelez-vous qu'un service public ne démarche jamais

Un conseiller France Rénov' ne vous appellera jamais sans que vous l'ayez sollicité. Si une personne disant travailler pour France Rénov', ou l'Anah, ou l'Etat vous contacte et essaie de vous faire signer un devis, c'est une arnaque.

### Avant de dire oui... Protégez vos informations personnelles

Numéro fiscal, RIB, mandat SEPA, coordonnées bancaires... Ces données vous appartiennent et ne doivent pas être partagées avec un démarcheur. Elles peuvent être utilisées pour usurper votre identité et faire une demande d'aide à votre place.

### Avant de dire oui... Méfiez-vous des offres à 1 €

Les démarcheurs vous font miroiter des offres alléchantes : « des travaux payés par l'Etat, qui ne vous coûteront rien », un panneau publicitaire dans le jardin « pour annuler le reste à charge » ... Quand c'est trop beau pour être vrai, c'est une arnaque.

### Avant de dire oui... Prenez le temps de réfléchir

"Il faut valider tout de suite", "Ce n'est qu'une formalité, il me faut juste une petite signature, ça ne vous engage à rien"... Un vrai conseiller vous informe. Un fraudeur vous bouscule. Prenez le temps de faire d'autres devis et de comparer.

Bon à savoir : En cas de difficultés lors des travaux (information trompeuse, contrat non respecté, devis non respecté, clauses abusives), contactez la répression des fraudes sur le site [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr) et/ou la maison de la justice et du droit la plus proche de chez vous.

Si vous êtes mal à l'aise avec les démarches numériques, rapprochez-vous des maisons France Services.

Communication France Rénov' : <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

Population: 1 649 habitants  
Superficie: 2 300 ha

## ETAT CIVIL

### ■ NAISSANCE

11/03/2025 : Maël LAROZE KNAUREK  
20/08/2025 : Élie, Djernon, Rachid, Brandon STEIMBACH  
11/10/2025 : Alma VERGNAUD  
20/11/2025 : Nolan MOZÉ

### ■ MARIAGE

21/09/2024 : Virginie LISSANDREAU et Mickaël MANDON  
21/12/2024 : Hanen HABBACCHI et Mourad MESTIRI  
03/05/2025 : Alice DASVIT et Alexandre AVELLANEDA  
07/06/2025 : Prescilia ZIEGLER et Emmanuel STEIMBACH  
05/08/2025 : Nasibeh BATOOIE et Cédric SEAUT  
09/08/2025 : Marie-Thérèse MONSALUT et David, Jean-François MAURY

### ■ DÉCÈS

01/06/2025 : **Marcel, Gaston MONDOU** veuf de Yvette, Adrienne, Chantal, Pierrette DELAGE  
16/06/2025 : **Jean, Claude MAPPA** époux de Denise, Jeannine GAUME  
08/07/2025 : **Thibaud BERNARDIN**  
30/07/2025 : **Régine, Eliane, Arlette AUTEXIER** veuve de Pierre BOURLAND  
30/09/2025 : **Denise, Jeannine GAUME** veuve de Jean, Claude MAPPA  
24/10/2025 : **Yvette VILLECHANOUX** veuve de Georges, Paul CHARMARTY  
27/10/2025 : **André, Pierre MATHIEU** époux de Simone, Marie LACHARTRE  
16/11/2025 : **Carole, Simone, Andrée MAU**  
18/11/2025 : **Jean-Luc DUDREUIL** veuf de Maryse VAUNAC  
22/11/2025 : **Claude, Henry DUGLET** veuf de Chantal, Elisabeth BELLET  
09/12/2025 : **Robert, Henri, Charles LABESSE** époux de Colette, Micheline, Huguette PACZKOWSKI

Ce bulletin a été préparé par la commission Communication - Presse - Information / Mise en page: Emilie DEVESVRE

## MAIRIE DE SAINT-MÉDARD DE MUSSIDAN - 05 53 81 00 29

Lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h et les jeudis et samedis de 8h30 à 12h

Mr le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous de 8h30 à 10h à l'exception du mercredi

Mesdames et messieurs les adjoints reçoivent sur rendez-vous uniquement :

**M. Jean-François MALARD** 1er adjoint délégué à l'administration générale, et au devoir de mémoire;

**Mme Ghislaine COUZON** adjointe déléguée à l'action sociale;

**M. Frédéric BIALE** adjoint délégué aux travaux, à l'environnement et au patrimoine;

**Mme Fabienne DELORT** adjointe déléguée à la presse, l'information et la communication;

**M. Cédric GUILLOT** adjoint délégué aux activités culturelles et sportives.

École élémentaire : 05 53 82 08 19 [Mme BORDAS Julie]

École maternelle : 05 53 81 19 93 [Mme HURDEBOURCQ Florence ]

Cantine scolaire : 05 53 81 19 73 [Mme MESPLÉ DUFOUR Marie-Ange]

Périscolaire : 05 53 81 00 29 [ Mme DEVESVRE Emilie]

Maison Départementale de Santé:

05 53 02 06 20

Cabinet de masso-kinésithérapie:

Marthe MAGANA MOUSSEAU :

06 45 95 48 11

Fernando DE LA ROSA :

07 67 33 73 31

Cabinet d'ostéopathie : 07 84 07 50 78

Déchetterie (Mussidan) : 05 53 82 15 37

Gendarmerie-Mussidan : 05 53 80 84 90

Pompiers : 18/ Samu : 15

Centre anti-poison : 05 56 96 40 80

Enfance maltraitée: 0800 05 41 41

Service Médical WE : 05 53 53 15 15

# REPAS DES + DE 70 ANS : INSCRIVEZ-VOUS !!!

Les élus et le CCAS ont le plaisir d'inviter les + de 70 ans, au traditionnel repas *communément appelé* « des anciens », **dimanche 25 janvier 2026, à partir de 12h à la salle des fêtes.**

Comme vous le savez, la loi RGPD ne nous autorise plus à vous envoyer des courriers nominativement. Aussi, si vous êtes concernés par cette invitation, merci de vous inscrire en mairie par retour de ce coupon-réponse ou en appelant au 05 53 81 00 29 avant le vendredi 16 janvier 2026.

Pour des raisons de sécurité, la salle ne peut accueillir que 200 personnes, de ce fait, les inscriptions seront closes dès ce nombre atteint. *En cas de désistement, nous prévenir au plus vite.*

**Merci de votre compréhension.**



NOM et Prénom

.....  
.....

Date de naissance :

.....

NOM et Prénom

.....  
.....

Date de naissance :

.....

Le Maire, les conseillers municipaux et le CCAS  
ont le plaisir d'inviter les plus de 70 ans  
au traditionnel repas

**DIMANCHE 25 JANVIER**  
**À 12 HEURES**  
**À LA SALLE DES FÊTES**

Nous vous souhaitons de  
belles fêtes de fin d'année !



JOYEUX

Noël

MEILLEURS

vœux

2026